



RÉGION  
LAC ST-LOUIS

**AVIS DE COMPÉTITION**  
**Mes premiers Jeux 2026 – Lac St-Louis**  
**Compétition Jeannot-Bouchard**

**PRÉSENTÉ PAR**  
**CPA LaSalle**

**DU : 13 février 2026**  
**AU : 15 février 2026**

**N° DE SANCTION : LC-MPJ-25-125**  
Sanctionnée par Patinage Québec

*Mes premiers Jeux*



**PATINAGE**  
**QUÉBEC**



**Patinage**  
**Canada**

# DÉTAIL DE SANCTION –

## Mes premiers Jeux 2026 – Lac St-Louis

L'hôte, CPA LaSalle, annonce la tenue de la compétition Mes premiers Jeux 2026 – Lac St-Louis.

Dates : 13 février 2026 au 15 février 2026

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région suivante: Lac St-Louis

**Gestionnaire de compétition :**

Sylvie Leduc  
# Téléphone : 514-651-6143  
Courriel : [competitionlsl@gmail.com](mailto:competitionlsl@gmail.com)

**Président(e) du comité organisateur :**

Nadine Lavoie  
# Téléphone : 514-966-9924  
Courriel : [nadinevincent@videotron.ca](mailto:nadinevincent@videotron.ca)

**Représentant(e) technique :**

Jean-François Touchette

**Spécialiste de données en chef :**

Sue Le Blanc

**Spécialiste de données informatiques :**

Lee Ann Dorion

## PATINAGE QUÉBEC

**N° DE SANCTION : LC-MPJ-25-125**

**NOM DE L'HÔTE :** CPA LaSalle

**SITE INTERNET :** <https://www.cpalasalle.com>

**COURRIEL :** [info@cpalasalle.com](mailto:info@cpalasalle.com)

**TÉLÉPHONE :** 514-966-9924

**La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

Centre sportif Dollard-St-Laurent  
707 75e Avenue  
LaSalle (QC) H8R 3Y2

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

**Glace 1** : 85 x 200 (Standard LNH)

## 3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Lac St-Louis, CPA Lasalle et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

## 4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

## 5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

- **Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue**
- **Aucun paiement global de club pour tous les participants**
- **Le comité se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participants est insuffisant.**

## 6. Inscription

**Internet :** Les inscriptions doivent être faites en ligne à l'adresse suivante : <http://lacstlouisskating.com>

Toutes les inscriptions et paiement doivent être reçus au plus tard le **vendredi 19 décembre 2025 à 23:59**.

Aucune inscription ou paiement ne seront acceptés après cette date.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après affichage sur le site Internet.

## 7. Mode(s) de paiement :

- Les droits d'inscription doivent être payés en ligne sur la plateforme SPLEX par carte de crédit (Visa ou MasterCard) ;
- La mention « NBX-LCL » paraîtra sur votre relevé de carte de crédit ;
- Tous frais liés à un refus de paiement vous seront facturés ;
- Des frais de service de 2.75% seront ajoutés à la facture ;

### Annulation :

Lorsqu'une activité est annulée par l'Association régionale de patinage du Lac St-Louis, les frais d'inscription, sont remboursés au complet. Tout défaut de paiement entraîne l'annulation de la participation aux activités ou le retrait du privilège octroyé.

### Remboursement :

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription.

Pour les remboursements effectués avant la date limite d'inscription, l'Association régionale de Patinage du Lac St-Louis remboursera les frais d'inscription, mais conservera le frais de services et un frais d'administration de 5%.

Ces remboursements seront effectués après la dernière journée de la compétition. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit au gestionnaire de la compétition à [competitionisl@gmail.com](mailto:competitionisl@gmail.com).

## 8. Frais d'inscription :

75\$ par événement Patinage Plus;

## 9. Date limite des tests

La date limite d'évaluation des étapes est la même que la date limite d'inscription.

## 10. Système de notation

- a) Le système de « Norme de performance ». (Voir les annexes)

## 11. Musique

Musique d'ambiance fournie par le club hôte.

## 12. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale Patinage Plus en formation pour Mes Premiers Jeux.

### 12.1 Accréditation des entraîneurs Régional en formation et plus

**Scénario 1 :** Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**

- **ET toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)**

**Scénario 2 :** Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code de déontologie »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

**Scénario 3 :** Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

## 12.2 Accréditation des entraîneurs Patinage Plus en formation, formé et certifié

**Scénario 1 :** Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** à Mes Premiers Jeux, vous devez :

- Votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code de déontologie »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

**Scénario 2 :** Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

## Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

**Lors de l'accréditation**

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

**Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).**

**13. Frais d'admission**

Aucun frais d'admission.

**14. Chaperons**

- Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.

**15. Prix**

**a) Volet Norme de Performance**

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

**16. Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis

**17. Horaire de la compétition**

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet et transmis aux entraîneurs après la date limite des inscriptions.

**18. Formation des groupes**

Les groupes seront formés selon les règlements de Patinage Canada.

**19. Vidéo**

Non disponible

**20. Photos**

Non disponibles

**21. Restaurants**

Casse-croûte ouvert sur place

## ANNEXE – MES PREMIERS JEUX

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Guide de référence Sport Québec

Tous les événements du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit d'une durée moyenne de 1 minute 15 secondes. Les hôtes de la compétition peuvent mettre une musique d'ambiance lors des événements. En aucun cas la musique ne doit indiquer le temps de patinage. [La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec](#) doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés, les éléments et les normes de performance.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

Les assistants de programme ou les entraîneurs peuvent être sur la glace pour les échauffements et lors du déroulement de l'événement. Ils peuvent suivre les patineurs lors de leur évaluation tout le long du circuit, et ce, pour toutes les étapes. Ils ne doivent en aucun cas déranger le déroulement.

## SYSTÈME D'ÉVALUATION

## Le système de Norme de Performance.

## ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Une musique de fond en continue est permise durant les épreuves.

## **PATINEURS EN SIMPLE**

✓ Filles

✓ Garcons

## • ÉTAPE 5

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais ne pas avoir réussi l'étape 6 ou plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Port du casque obligatoire si l'étape 5 n'est pas réussie

## • ÉTAPE 4

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais ne pas avoir réussi l'étape 5 ou plus

Etape : Avoir Réussi l'étape 3  
Âge : Aucune limite d'âge

Age : Aucune